

BASE DES CONCLUSIONS
NORME CANADIENNE D'AUDIT (NCA) 520,
Procédures analytiques

La présente base des conclusions a été préparée par les permanents du Conseil des normes de vérification et de certification (CNVC). Elle traite de la norme canadienne d'audit (NCA) 520, «Procédures analytiques», mais n'en fait pas partie intégrante.

Rappel historique

En décembre 2007, le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) a publié un exposé-sondage sur la norme internationale d'audit (ISA) 520 (remaniée), «Procédures analytiques» (ES-ISA 520). L'IAASB a approuvé la version définitive de l'ISA 520 en septembre 2008, sous réserve de confirmation, par le Conseil de supervision de l'intérêt public (Public Interest Oversight Board ou PIOB), du respect de la procédure officielle. Il a obtenu cette confirmation en décembre 2008.

En février 2008, le CNVC a publié un exposé-sondage (ES-NCA 520) visant l'adoption de l'ISA 520 en projet à titre de NCA 520, pour remplacer le chapitre 5301, ANALYSE. Sept répondants (dont l'identité est mentionnée à la fin du présent texte) ont formulé des commentaires sur l'ES-NCA 520.

Le CNVC a approuvé la NCA 520 en octobre 2008. Le Conseil de surveillance de la normalisation en vérification et certification a passé en revue la procédure officielle suivie par le CNVC pour l'élaboration de cette norme avant sa publication dans le Manuel de l'ICCA – Certification.

Objectif de la base des conclusions

La présente base des conclusions a été préparée afin d'informer les parties prenantes canadiennes de ce qui suit.

- a) Les permanents de l'IAASB ont préparé une base des conclusions concernant l'ISA 520. Le document, qui peut être consulté sur le [site Web de l'IAASB](#), fournit des renseignements sur les suites que l'IAASB a données aux points importants soulevés dans les réponses à l'ES-ISA 520.
- b) Des renseignements sur les suites que le CNVC a données aux points importants soulevés dans les réponses à l'ES-NCA 520 sont également disponibles. Ces renseignements figurent ci-dessous.

Points importants

Modification du libellé de la norme ISA par le CNVC

La NCA 520 ne comporte aucune modification par rapport au libellé de la norme ISA correspondante. Cela cadre avec la position adoptée par le CNVC dans l'ES-NCA 520. Aucun répondant n'a demandé de modification.

Autres points

Aucun.

Auteurs des commentaires sur l'ES-NCA 520

Auditor General of Alberta

BDO Dunwoody S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Conseil canadien sur la reddition de comptes

Deloitte & Touche s.r.l.

Institute of Chartered Accountants of British Columbia

Ordre des comptables agréés du Québec

Provincial Auditor Saskatchewan